

AIDE FINANCIÈRE AUX CLUBS

- Acquisition d'un véhicule de transport / remorque-

Montants de l'aide :

L'aide pour l'achat d'un véhicule **neuf** ne sera pas supérieure à 20% du prix d'achat, avec un plafond maximum de 3 000 euros.

L'aide pour un véhicule d'**occasion**, ne sera pas supérieure à 15% du prix d'achat, avec un plafond maximum de 2 000 euros.

L'aide pour l'achat d'une **remorque**, ne sera pas supérieure à 50% du prix d'achat, avec un plafond maximum de 500 euros.

Modalités :

Cette aide ne pourra être accordée qu'après délibération du Conseil d'Administration, sous réserve de présentation de facture / bon de commande, dans la limite des montants disponibles sur l'exercice en cours.

En cas de non possibilité de subventionner le club l'année de la demande, le club deviendra prioritaire l'année suivante. Priorité sera donnée aux clubs n'ayant jamais été subventionnés.

Les demandes d'aides pour l'achat d'un véhicule ou d'une remorque seront traitées séparément. Néanmoins, l'aide pour l'achat d'un véhicule neuf / d'occasion ne pourra se cumuler la même année avec l'aide pour l'achat d'une remorque. Les aides ne seront accessibles, pour les clubs bénéficiaires, qu'une fois tous les 5 ans.

Engagements :

Le Club qui sollicite la LIGUE pour bénéficier de cette AIDE, s'engage à :

- 1) Faire de ce véhicule un moyen de locomotion dédié aux activités statutaires du club, correspondant à un usage exclusivement "sportif".
- 2) Apposer sur le véhicule le logo de la **Ligue Grand Est de Triathlon** (validation préalable par la LIGUE du BâT).

Signatures :

Le Président de la LIGUE

Pour le CLUB : _____

(Signature du Président)